

## cas pratique en Droit Civil.

Par **deliberation**, le **23/02/2008** à **19:28**

Bonjour j'ai un cas pratique a faire en Droit Civil en premiere anneé de Droit.

Le sujet : "Monsieur X et Madame X ont deux enfants.Monsieur X est adepte d'une secte et va à toute les reunions de cette secte parfois en y enmenant ses deux enfants .Il demande à son épouse Madame X d'y adherer mais cette derniere refuse .Véxé de ce refus Monsieur X va faire de nombreuses fois scandale sur le lieu de travail de sa femme Madame X.

Par conséquent son épouse veut savoir si elle peut divorcer sur le fondement du comportement de son epoux mais elle nous précise qu'elle a quitté le domicile conjugal il y a six mois pour aller vivre chez son amant...."

Donc par rapport à ce sujet je me demandais si deja le fait que l'épouse ait quitté le domicile conjugal depuis six mois pour aller vivre avec son amant ne constituait pas pour son mari un élément pour demander le divorce sur le fondement de la faute de sa femme.

Concernant Monsieur X je pense que madame X peut aussi demander le divorce pour faute. Je ne sais pas vraiment par ou commencer à vrai dire...

Pourriez vous m'aider en me donnant quelques pistes??merci d'avance.

Par **mathou**, le **23/02/2008** à **19:50**

Bonjour,

Je ferme le premier sujet que tu avais créé pour centraliser les réponses ici.

C'est l'épouse qui vient te consulter pour te demander si elle peut obtenir le divorce, donc tu dois commencer par traiter son cas. Prends chaque condition de divorce et regarde si elle s'applique aux faits - tu peux évacuer les cas de divorces qui ne correspondent pas à l'espèce directement.

Une fois que tu as étudié les conditions de divorce, donne ta première conclusion à la question de Mme X : peut-elle divorcer, oui non non ?

Ensuite, tu dois étudier si son époux ne peut pas lui aussi demander le divorce au regard des faits : tu compares les conditions légales et la situation, puis tu en tires les conclusions.

En gros, tu expliques à Mme X les issues possibles de sa situation.

Si tu veux on peut faire ça ensemble. Commence à poster les règles applicables au divorce,

tu es sur la bonne voie.